

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE LA SEIGNEURIE-DES-MILLE-ÎLES

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles tenue le mardi 25 octobre 2016 à 19 h 30, à la salle Jacques-St-André du Centre multiservice de Sainte-Thérèse, 125, rue Beauchamp, Sainte-Thérèse.

PRÉSENCES

Étaient présents : Mmes Josée Bastien, Johanne Beaulieu, Émilie Caron, Sandra East, Paule Fortier, Danielle Laramée, Karine Laramée, Karine Lefrançois, Marie-Hélène St-Georges, Lola St-Pierre, MM. Denis Chabot, Antonio Ciarciaglino, tous commissaires, ainsi que Mmes Danielle Boissonneault, Diane Cyr, Manon Fleury et Sylvie Legault, commissaires-parents.

Aussi présents : MM. Jean-François Lachance, dir. gén., Jonathan Desjardins Mallette, secr. gén. et dir. serv. aff. corp. et comm., Mme Nathalie Joannette, dir. gén. adj., MM. Sylvain Bruneau, dir. gén. adj., Jean-François Lebeau, dir. gén. adj., Dominique Robert, dir. gén. adj., Roch-André Malo, dir. serv. org. scol., Denis Riopel, dir. serv. ress. mat., Daniel Trempe, dir. serv. ress. fin., Mmes Anik Gagnon, dir. adj. serv. aff. corp. et comm. et Chantal Major, dir. adj. serv. ress. fin.

OUVERTURE

Les commissaires présents forment quorum sous la présidence de Mme Paule Fortier, présidente.

Il est 19 h 30.

PROCÈS-VERBAL

Résolution n° CC-161025-4540

Il est proposé par Mme Karine Laramée

D'ADOPTER tel quel le procès-verbal de la séance ordinaire du 27 septembre 2016.

Adopté

QUESTIONS DU PUBLIC

Madame Julie Lauzon, présidente du Comité de parents, salue les membres du conseil des commissaires et les invite à venir assister aux réunions du Comité de parents.

Monsieur François Gosselin, se présentant comme adulte dysphasique, s'adresse aux membres du conseil des commissaires en suivi à son intervention du 30 août dernier en demandant qu'on lui garantisse des services en orthophonie à l'éducation aux adultes.

À la demande de la présidente, Mme Paule Fortier, M. Sylvain Bruneau, directeur général adjoint, réitère auprès de M. Gosselin les informations qui lui ont été transmises par le secrétaire général, M^e Jonathan Desjardins Mallette, dans sa correspondance du 20 octobre dernier, indiquant qu'il doit dans un premier temps procéder à son inscription au Centre multiservice de Sainte-Thérèse et, qu'à la suite de son inscription, la Commission scolaire établira un plan d'aide à l'apprentissage basé sur ses besoins.

ORDRE DU JOUR

Résolution n° CC-161025-4541

Mme Josée Bastien, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Point d'information : Droit au transport pour l'année scolaire 2017-2018 » au point 4. de l'ordre du jour et le sujet « Motion de félicitations – Direction de l'école Girouard » au point 16.1. *Varia* de l'ordre du jour;

La présidente, Mme Paule Fortier, demande d'ajouter le sujet « Mesure Maintien d'actifs immobiliers (50620) – Adoption » au point 9. de l'ordre du jour;

M. Denis Chabot, commissaire, demande d'ajouter le sujet « Motion de félicitations – Murale au Parc équestre de la ville de Blainville » au point 16.2. *Varia* de l'ordre du jour;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'ADOPTER le projet d'ordre du jour, tel que modifié, lequel comprend les sujets suivants en plus des points statutaires :

- 2.2. Suivi;
4. Point d'information : Droit au transport pour l'année scolaire 2017-2018;
6. Recommandations de la commission d'étude administrative :
 - 6.1. Rapport financier 2015-2016 – Adoption;
 - 6.2. Appel d'offres public des vérificateurs externes – Adoption;
 - 6.3. Formation du comité de sélection pour l'évaluation qualitative de firmes de vérificateurs externes – Adoption;
 - 6.4. Projet de loi n° 105 : *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* – Adoption;
7. Regroupement d'achats pour l'acquisition de mobilier scolaire et administratif – Adoption;
8. Regroupement d'achats pour l'acquisition d'armoires-vestiaires – Adoption;
9. Mesure Maintien d'actifs immobiliers (50620) – Adoption;
10. Désignation d'un représentant de la CSSMI au conseil d'administration du Collège Lionel-Groulx – Adoption;
11. Rapport du protecteur de l'élève pour l'année scolaire 2015-2016 : présentation;
12. Avis et recommandations du protecteur de l'élève – Adoption; (*huis clos*)
13. Recommandations du comité d'étude des demandes de révision – Adoption; (*huis clos*)
- 14.1. Compte rendu de la commission d'étude éducative du 20 septembre 2016 et projet de compte rendu de la commission d'étude éducative du 4 octobre 2016;
- 14.2. Compte rendu de la commission d'étude administrative du 14 juin 2016;
- 14.3. Compte rendu du comité consultatif de transport du 8 juin 2016;
- 15.3.1. Rapport du Congrès 2016 de l'ACELF;
- 15.3.2. Rapport du comité de parents du 6 octobre 2016;
- 15.4.1. Nouveaux établissements;
16. *Varia* :

- 16.1. Motion de félicitations – Direction de l'école Girouard;
- 16.2. Motion de félicitations – Murale au Parc équestre de la ville de Blainville;

DE PERMETTRE à la présidente d'intervertir l'ordre des sujets, selon son bon jugement.

Adopté

DROIT AU TRANSPORT POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2017-2018

À la demande de la présidente, Mme Paule Fortier, la présidente du comité consultatif de transport, Mme Josée Bastien, explique aux membres du conseil des commissaires que les droits de transport seront modifiés pour certains élèves, compte tenu de l'utilisation d'une nouvelle cartographie plus performante. M. Roch-André Malo, directeur du Service de l'organisation scolaire, explique que les parents d'environ une centaine d'élèves seront informés qu'ils n'auront plus droit au transport scolaire à partir de la prochaine année scolaire.

RAPPORT FINANCIER AU 30 JUIN 2016

Résolution n° CC-161025-4542

ATTENDU que les opérations financières de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles ont été vérifiées et que la Direction générale doit soumettre les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil des commissaires, conformément à l'article 286 de la *Loi sur l'instruction publique*;

ATTENDU la présentation des rapports du vérificateur externe et de la Direction du service des ressources financières effectuée à la commission d'étude administrative du 18 octobre 2016;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

DE RECEVOIR le rapport financier de la Commission scolaire pour l'exercice financier se terminant le 30 juin 2016;

DE VERSER au répertoire des présentes sous la cote 863 les documents suivants, qui font partie intégrante de la présente résolution :

- Rapport à la Direction générale et aux membres du conseil des commissaires;
- États financiers au 30 juin 2016;
- Analyse des résultats financiers 2015-2016;
- Résultats financiers 2015-2016.

Adopté

APPEL D'OFFRES PUBLIC POUR VÉRIFICATEURS EXTERNES

Résolution n° CC-161025-4543

ATTENDU qu'en vertu de l'article 284 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire doit nommer un vérificateur externe pour chaque année financière;

ATTENDU qu'en vertu de cet article, le ministre a le pouvoir de préciser le mandat applicable à l'ensemble des vérificateurs externes des commissions scolaires;

ATTENDU que le mandat actuel applicable aux commissions scolaires comporte six types de missions à l'égard des états financiers et de l'effectif scolaire;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

D'AUTORISER la Direction générale à procéder à l'appel d'offres public pour le service de vérification externe selon les modalités suivantes :

- La période couverte par l'appel d'offres couvre les années 2016-2017 à 2018-2019, avec une possibilité de renouvellement pour deux années supplémentaires;
- La Commission scolaire évaluera la qualité des offres de service selon les critères suivants :
 1. Infrastructure de la firme (20 %);
 2. Expérience générale de la firme (20 %);
 3. Expérience spécifique de la firme dans la vérification annuelle de commissions scolaires du Québec de même envergure que la CSSMI (35 %);
 4. Expérience spécifique de l'associé, du directeur et du vérificateur sénior affectés au mandat du présent appel d'offres, dans la vérification de commissions scolaires du Québec pour les années 2013-2014, 2014-2015 et 2015-2016 (25 %) – critère obligatoire;
- L'adjudication du mandat se fera en fonction du prix le plus bas, tel qu'ajusté selon l'évaluation de la qualité.

Adopté

FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION POUR L'ÉVALUATION QUALITATIVE DE FIRMES DE VÉRIFICATEURS EXTERNES

Résolution n° CC-161025-4544

ATTENDU la décision de procéder à un appel d'offres public pour l'engagement des vérificateurs externes de la CSSMI conformément à la résolution n° CC-161025-4543;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et le *Règlement sur les contrats de services des organismes publics*;

ATTENDU la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer une firme de vérificateurs externes pour les années 2016-2017 à 2018-2019, et possiblement les deux années suivantes;

ATTENDU que le comité de sélection doit être nommé avant le lancement de l'appel d'offres public;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

ATTENDU la recommandation de la commission d'étude administrative;

Il est proposé par Mme Danielle Boissonneault

DE FORMER un comité de sélection composé des personnes suivantes :

1. M. Gilles Péloquin, coordonnateur du Service des ressources matérielles ou, le cas échéant, son représentant;
2. M. Daniel Trempe, directeur du Service des ressources financières ou, le cas échéant, son représentant;
3. M^{me} Lucie Boissonneault, directrice adjointe du Service des ressources financières de la Commission scolaire de Laval ou, le cas échéant, son substitut;
4. M. Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général ou, le cas échéant, son représentant, à titre de secrétaire du comité;

DE CONVENIR que ledit comité de sélection siégera à huis clos.

Adopté

REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE ET ADMINISTRATIF

Résolution n° CC-161025-4545

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de se joindre au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'appel d'offres public regroupé visant à octroyer un contrat à commandes pour l'achat de mobilier scolaire et administratif;

ATTENDU que la CSSMI procédera à l'appel d'offres public regroupé pour le CARLLL en tant que mandataire;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CARLLL concernant l'achat de mobilier scolaire et administratif est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la valeur estimée du contrat à commandes à être octroyé;

ATTENDU que la durée du contrat à commandes sera de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, avec une possibilité de renouvellement pour une année additionnelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par M. Antonio Ciarciaglino

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement d'achats du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière pour l'acquisition de mobilier scolaire et administratif;

D'AUTORISER la Commission scolaire à agir en tant que mandataire auprès du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

REGROUPEMENT D'ACHATS POUR L'ACQUISITION D'ARMOIRES-VESTIAIRES

Résolution n° CC-161025-4546

ATTENDU la volonté de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) de se joindre au Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière (CARLLL) pour l'appel d'offres public regroupé visant à octroyer un contrat à commandes pour l'achat d'armoires-vestiaires;

ATTENDU que la CSSMI procédera à l'appel d'offres public regroupé pour le CARLLL en tant que mandataire;

ATTENDU que la démarche réalisée par le CARLLL concernant l'achat d'armoires-vestiaires est conforme à la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP) et à la Politique d'approvisionnement de biens et de services (RM-01);

ATTENDU la valeur estimée du contrat à commandes à être octroyé;

ATTENDU que la durée du contrat à commandes sera de deux (2) ans, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2018, avec une possibilité de renouvellement pour une année additionnelle;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

D'AUTORISER la participation de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles au regroupement d'achats du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière pour l'acquisition d'armoires-vestiaires;

D'AUTORISER la Commission scolaire à agir en tant que mandataire auprès du Comité d'achats regroupés Laval-Laurentides-Lanaudière;

D'AUTORISER le directeur général à signer tous les documents afférents et à procéder aux représentations requises, le cas échéant, afin de donner effet aux présentes.

Adopté

MESURE MAINTIEN D'ACTIFS IMMOBILIERS (50620)

Résolution n° CC-161025-4547

ATTENDU l'autorisation du conseil des commissaires à la Direction générale, lors de la séance du conseil des commissaires du 30 juin 2016, de déposer auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) sa liste de projets dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » 2016-2017 (pour réalisation des travaux en 2017-2018) (rés. n° CC-160621-4493);

ATTENDU que la mesure 50620 « Maintien des bâtiments » a depuis été remanié par le MEES, laquelle mesure s'intitule maintenant mesure 50620 « Maintien d'actifs immobiliers » et inclut les sous-mesures 50621 « Maintien des bâtiments », 50622 « Résorption du déficit de maintien », 50625 « Maintien des bâtiments – budget additionnel » et 50626 « Résorption du déficit de maintien – budget additionnel »;

ATTENDU qu'à la demande du MEES, dans sa lettre du 30 juin 2016, la Commission scolaire doit présenter sa liste de projets de la mesure 50620 « Maintien d'actifs immobiliers », notamment dans les sous-mesures 50621 « Maintien des bâtiments » et 50622 « Résorption du déficit de maintien »;

ATTENDU que la Direction générale a déposé auprès du MEES la liste des projets dans le cadre des mesures 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » et 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel »;

ATTENDU que la Direction générale a informé le conseil des commissaires, lors de sa séance du 30 août 2016, du dépôt auprès du MEES de la liste des projets dans le cadre des mesures 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » et 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel », laquelle liste a été versée au répertoire sous la cote 858;

ATTENDU que la Commission scolaire doit présenter ses projets à partir de la lecture du déficit d'entretien au 1^{er} mars 2016, conformément à la demande du ministère;

ATTENDU qu'il y a lieu de remanier la liste des projets dans le cadre des sous-mesures 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel » et 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel » sans avoir à ajouter ou supprimer les projets initiaux présentés préalablement;

ATTENDU la recommandation de la Direction générale;

Il est proposé par Mme Sandra East

D'ADOPTER la liste des projets dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien d'actifs immobiliers », laquelle inclut les sous-mesures suivantes :

- mesure 50621 « Maintien des bâtiments »;
- mesure 50622 « Résorption du déficit de maintien »;
- mesure 50625 « Maintien des bâtiments – Budget additionnel »;
- mesure 50626 « Résorption du déficit de maintien – Budget additionnel »;

DE VERSER la liste des projets dans le cadre de la mesure 50620 « Maintien d'actifs immobiliers », laquelle inclut ses sous-mesures, au répertoire des présentes sous la cote 864;

DE RESCINDER, à toute fin qui de droit, la résolution n° CC-160621-4493;

D'ANNULER le document intitulé la *Liste des travaux planifiés pour réalisation en 2016-2017 dans le cadre du budget suivant : Mesure Maintien des bâtiments (50625) et Résorption du déficit de maintien (50626) – Budget additionnel 2016-2017*, présenté à la séance du Conseil du 30 août 2016 et déposé au répertoire sous la cote 858.

Adopté

PROJET DE LOI N°105 : LOI MODIFIANT LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Résolution n° CC-161025-4548

ATTENDU le retrait du Projet de loi n° 86 – *Loi modifiant l'organisation et la gouvernance des commissions scolaires en vue de rapprocher l'école des lieux de décision et d'assurer la présence des parents au sein de l'instance décisionnelle de la Commission scolaire*;

ATTENDU le dépôt du Projet de loi n° 105 – *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* et des auditions en Commission de la culture et de l'éducation;

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles (CSSMI) accueille favorablement plusieurs éléments du Projet de loi n° 105;

ATTENDU l'importance du Projet de loi n° 105 pour la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ses établissements ainsi que la réussite et la persévérance des élèves;

ATTENDU le dépôt d'un avis de la CSSMI à la Commission de la culture et de l'éducation le 21 septembre 2016;

ATTENDU le dépôt d'un avis de la Fédération des commissions scolaires du Québec;

ATTENDU que le Projet de loi n° 105 maintient le principe de la démocratie scolaire et reconnaît le gouvernement local que constitue le conseil des commissaires, lequel est notamment composé d'élus qui représentent de façon équitable la population de tout le territoire de la CSSMI;

ATTENDU que le Projet de loi n° 105 accorde le droit de vote aux commissaires représentant les parents;

ATTENDU que le Projet de loi n° 105 prévoit la nomination obligatoire d'un commissaire coopté en provenance des milieux du sport et de la santé;

ATTENDU que le Projet de loi n° 105 retire le droit de regard des commissions scolaires sur les cibles, moyens et indicateurs choisis par les établissements;

ATTENDU que le Projet de loi n° 105 incorpore le principe de subsidiarité à la *Loi sur l'instruction publique* faisant en sorte de permettre la prise de décision le plus près possible des besoins des élèves afin d'y répondre plus directement;

ATTENDU que le Projet de loi n° 105 maintient les pouvoirs d'approbation des conseils d'établissement, faisant ainsi en sorte de reconnaître l'expertise du personnel des établissements;

ATTENDU la diminution des documents de reddition de comptes à produire par la commission scolaire et les établissements, maximisant ainsi le temps accordé aux élèves;

ATTENDU l'ampleur moindre des changements prévus dans le Projet de loi n° 105, permettant de dédier temps, argent et énergie à la réussite et à la persévérance des élèves;

Il est proposé par Mme Marie-Hélène St-Georges

D'INDIQUER au ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles accueille favorablement plusieurs éléments du Projet de loi n° 105;

DE SIGNIFIER au ministre de l'Éducation que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est en accord avec les éléments suivants du Projet de loi n° 105 :

- Le maintien de la démocratie scolaire;
- Le droit de vote accordé aux commissaires représentant les parents;
- Le principe de subsidiarité;
- Le maintien des pouvoirs d'approbation des conseils d'établissement;
- La diminution de la reddition de compte de la commission scolaire et de ses établissements;

DE SIGNIFIER au ministre de l'Éducation la position de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles relativement aux éléments suivants :

- Le conseil des commissaires devrait conserver le pouvoir de nommer ou non un commissaire coopté;
- Le comité de répartition des ressources devrait être formé uniquement du personnel administratif de la commission scolaire et ses recommandations devraient être tranchées à la majorité simple du conseil des commissaires;

- Les commissions scolaires devraient conserver leur droit de regard concernant les cibles, moyens et indicateurs des projets éducatifs des établissements, car elles sont redevables au ministre des résultats de leurs élèves par l’entremise du plan d’engagement vers la réussite;
- La répartition équitable des ressources entre les établissements devrait demeurer la responsabilité de la Commission scolaire;
- Les surplus budgétaires des établissements devraient redevenir disponibles en totalité pour l’exercice financier suivant;
- Le guide des bonnes pratiques en matière de décentralisation devrait être élaboré en collaboration avec les commissions scolaires;
- L’attribution des plusieurs pouvoirs au ministre, lesquels sont incohérents avec la reconnaissance de la démocratie scolaire et la légitimité des conseils des commissaires.

DE TRANSMETTRE la présente résolution au ministre de l’Éducation, aux députés du territoire de la CSSMI, à la ministre responsable de la région des Laurentides, à la Fédération des commissions scolaires du Québec, à l’ensemble des commissions scolaires du Québec, ainsi qu’au Comité de parents de la CSSMI;

DE VERSER l’avis de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles déposé à la Commission de la culture et de l’éducation au répertoire des présentes sous la cote 865.

Adopté

RAPPORT DU PROTECTEUR DE L’ÉLÈVE POUR L’ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016 : PRÉSENTATION

Le protecteur de l’élève de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, M. Jean Poitras, présente aux membres du conseil des commissaires son rapport pour l’année scolaire 2015-2016. Le rapport du protecteur de l’élève pour l’année scolaire 2015-2016 est déposé au répertoire des présentes sous la cote 866.

DÉSIGNATION D’UN REPRÉSENTANT DE LA CSSMI AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DU COLLÈGE LIONEL-GROULX

Résolution n° CC-161025-4549

ATTENDU que la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles est située sur le territoire du Collège Lionel-Groulx;

ATTENDU que la *Loi sur les collèges d’enseignement général et professionnel* stipule que le ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur doit nommer une personne choisie parmi celles proposées par les commissions scolaires du territoire principalement desservi par le collège pour siéger au conseil d’administration;

ATTENDU que le mandat du membre représentant les commissions scolaires au conseil d’administration du Collège Lionel-Groulx est terminé;

Il est proposé par Mme Paule Fortier

DE RECOMMANDER la candidature de madame Marie-Hélène St-Georges au ministre de l’Éducation et de l’Enseignement supérieur, pour le poste de représentant des commissions scolaires au conseil d’administration du Collège Lionel-Groulx.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – MURALE AU PARC ÉQUESTRE DE LA VILLE DE BLAINVILLE

Résolution n° CC-161025-4550

ATTENDU le projet de murale historique au Parc Équestre de la ville de Blainville;

ATTENDU que cette murale retrace les grands moments de l'histoire locale sous forme de ligne du temps;

ATTENDU que ce projet a été réalisé sous la direction de l'artiste Isabelle Duguay;

ATTENDU la participation d'élèves de troisième secondaire en concentration arts plastiques de l'école secondaire Henri-Dunant;

ATTENDU l'inauguration de cette murale historique le 17 août dernier en présence d'acteurs du milieu culturel;

Il est proposé par M. Denis Chabot

D'ADRESSER des félicitations à la direction de l'école secondaire Henri-Dunant pour son ouverture sur son milieu;

D'ADRESSER des félicitations à Mme Karine Piché, enseignante, pour avoir relevé ce défi avec une trentaine d'élèves;

D'ADRESSER des félicitations aux élèves qui se sont impliqués positivement dans ce projet.

Adopté

MOTION DE FÉLICITATIONS – DIRECTION DE L'ÉCOLE GIROUARD

Résolution n° CC-161025-4551

ATTENDU le projet de la Place Claude-Léveillée qui vise à rendre hommage à cet homme aux mille talents;

ATTENDU que la Place Claude-Léveillée, qui est attenante à l'école Girouard, est accessible aux bénéficiaires du Centre d'hébergement de Saint-Benoît et à tous les citoyens du village, valorise la culture et la lecture auprès des élèves de l'école Girouard;

ATTENDU un premier spectacle qui y a eu lieu le 19 octobre dernier devant une foule de près de 300 personnes;

ATTENDU que lors de ce spectacle, en plus d'entendre une partie du répertoire de monsieur Léveillée, chanté par Pierrot Fournier, les invités ont pu découvrir une chanson composée par une enseignante de la CSSMI, madame Isabelle Grant, chantée par les élèves de l'école Girouard, sous la supervision de leur enseignant de musique, M. Benoit Archambault;

Il est proposé par Mme Josée Bastien

D'ADRESSER des félicitations à la direction de l'école Girouard qui a mené à terme, en compagnie de toute son équipe et de nombreux partenaires, ce projet culturel;

D'ADRESSER des remerciements aux membres du personnel de l'école Girouard qui ont fait de ce premier spectacle une réussite;

D'ADRESSER des félicitations aux élèves qui ont chanté avec talent.

Adopté

HUIS CLOS
AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE
RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION
Résolution n° CC-161025-4552

Il est proposé par Mme Karine Lefrançois

DE SIÉGER temporairement à huis clos.

Adopté

Il est 21 h 15.

Mme Sylvie Legault, commissaire-parent quitte son siège à 21 h 40.

SÉANCE PUBLIQUE
Résolution n° CC-161025-4553

Il est proposé par Mme Josée Bastien

DE SIÉGER en séance publique.

Adopté

Il est 22 h.

RECOMMANDATIONS DU COMITÉ D'ÉTUDE DES DEMANDES DE RÉVISION
Résolution n° CC-161025-4554

ATTENDU la demande de révision présentée par la mère de l'élève (nom);

ATTENDU que les intéressés ont été invités à présenter leurs observations, plus spécifiquement la mère de l'élève, ainsi que les représentants de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;

ATTENDU le mandat confié par le conseil des commissaires au comité d'étude des demandes de révision (rés. n° CC-980923-65, amendée par CC-071113-2768);

ATTENDU la procédure mise en place par la direction de l'école pour le classement des élèves au programme d'anglais intensif;

ATTENDU les règles applicables pour la formation des groupes;

ATTENDU la recommandation du comité d'étude des demandes de révision;

Il est proposé par Mme Johanne Beaulieu

DE MAINTENIR la décision de ne pas admettre l'élève (nom) au programme d'anglais intensif de l'école de la Clairière en 6^e année;

DE DEMANDER à la Direction générale d'offrir aux parents de l'élève (nom) la possibilité de joindre un groupe d'un programme d'anglais intensif dans une autre école de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, et ce, en tant que choix d'école conformément à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves dans nos établissements (OS-01);

D'INVITER l'école de la Clairière à clarifier les règles applicables pour accéder au programme d'anglais intensif et de les communiquer clairement aux parents.

Adopté

AVIS ET RECOMMANDATIONS DU PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE

Résolution n° CC-161025-4555

ATTENDU le Règlement sur la procédure de traitement des plaintes (SIP-25) de la Commission scolaire;

ATTENDU la plainte de madame (nom) adressée au protecteur de l'élève (plainte n° PÉ 1617-01);

ATTENDU le respect de la procédure prévue audit Règlement;

ATTENDU l'avis du protecteur de l'élève;

Il est proposé par Mme Sandra East

DE RECEVOIR l'avis et le rapport du protecteur de l'élève de la Commission scolaire concernant la contestation d'une résolution adoptée par le conseil des commissaires le 27 septembre 2016 au regard du droit d'un élève à recevoir un service de transport scolaire;

DE PRENDRE ACTE de la recommandation du protecteur de l'élève à l'effet « DE MAINTENIR la décision de refuser une deuxième adresse de transport à l'élève (X_X) afin de bénéficier du transport scolaire par le CIT des Laurentides »;

DE MAINTENIR la décision du conseil des commissaires du 27 septembre 2016 (rés. n° CC-160927-4536) à savoir :

- *DE MAINTENIR* la décision de refuser de reconnaître une deuxième adresse de transport à l'élève (nom) afin de bénéficier du transport scolaire par le CIT Laurentides.

DE VERSER l'avis et le rapport du protecteur de l'élève au répertoire des présentes sous la cote 867.

Adopté

LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution n° CC-161025-4556

Il est proposé par Mme Danielle Laramée

DE LEVER la séance.

Adopté

Il est 22 h 5.

Paule Fortier, présidente

Jonathan Desjardins Mallette, secrétaire général